

**8^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC8)**

Bonn, Allemagne, 15 18 décembre 2025

UNEP/CMS/ScC-SC8/Résultat 2.1

**MANDAT
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VOIES DE MIGRATION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS**

(Adopté par la 8e réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS)

1. Contexte et objectif

Ce Groupe de travail est établi conformément au mandat fourni par la Résolution 12.11 (Rev.COP14) *Voies de migration* pour aider les Parties à la CMS et ses instruments connexes à créer les conditions pour l'échange des meilleures pratiques et l'identification des synergies globales et des lacunes entre les différentes initiatives liées aux voies de migration, qu'elles soient lancées dans le cadre de la CMS ou en dehors de ce cadre.

La neuvième session de la Conférence des Parties à la CMS (COP9) a adopté la [Résolution 9.2](#)¹ qui a établi un groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration des oiseaux au niveau mondial, relevant du Conseil scientifique. Le Groupe de travail avait pour mandat d'agir en qualité de groupe de réflexion sur les voies de migration et les cadres ; il était chargé en outre d'examiner les questions scientifiques et techniques aux fins de la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats (par exemple [UNEP/CMS/Conf.9.27 Politique future relative aux voies de migration](#)), et les instruments, initiatives et processus internationaux applicables, comme base pour la politique future relative aux voies de migration de la CMS et de contribuer aux travaux sur la structure future de la CMS. Les révisions du mandat relatif aux voies de migration lors des réunions suivantes de la COP² ont convenu du maintien du Groupe de travail sur les voies de migration. Le Groupe de travail a soutenu la production de plusieurs résultats importants, notamment le Programme de travail mondial sur les voies de migration 2014-2023 et « A Review of Migratory Bird Flyways and Priorities for Management » (Examen des voies de migration des oiseaux et priorités en matière de gestion)³.

2. Rôle et champ d'application

Le Groupe de travail, composé d'experts désignés en coopération avec le Secrétariat, est chargé de fournir au Conseil scientifique des recommandations sur les questions relatives à la conservation des voies de migration des oiseaux migrateurs, ainsi que de réaliser les activités suivantes :

1. Soutenir la mise en œuvre de la Résolution 12.11 (Rev.COP14) *Voies de migration* et les décisions connexes adressées au Conseil scientifique et définir des orientations pour aider les Parties à identifier les priorités clés et les principales lacunes en matière de mise en œuvre dans leur région.

¹ Abrogée. Remplacée par la Résolution 12.11 (Rev.COP14).

² COP10 à COP14, entérinée par les résolutions correspondantes sur les *Voies de migration*, remplacée par la Résolution 12.11 (Rev.COP14).

³ Série technique de la CMS n° 27.

2. Soutenir la définition, la mise en œuvre et le suivi du Programme de travail sur les voies de migration.
3. Fournir une orientation et une contribution à la conservation et à la gestion des voies de migration au niveau mondial et au niveau des voies de migration pendant la période intersessions, comme base pour la politique relative aux voies de migration de la CMS.
4. Fournir une plateforme pour discuter et examiner les questions scientifiques et techniques liées à la CMS sur les voies de migration et les questions connexes liées aux oiseaux migrateurs.
5. Examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux liés aux voies de migration, aux oiseaux migrateurs, à leurs habitats et aux menaces auxquels ils sont exposés.
6. Aider à assurer la coordination entre divers groupes de travail et groupes d'étude de la CMS (par exemple, abattage illégal d'oiseaux, oiseaux terrestres, énergie) sur les actions et les priorités liées aux voies de migration, et renforcer les synergies dans leur mise en œuvre.

Le champ d'application géographique du Groupe de travail sur les voies de migration est mondial. Le groupe de travail sur les voies de migration reste en place jusqu'à ce que le comité de session décide que son travail est terminé ou qu'un autre arrangement soit conclu.

3. Composition

Les membres devraient s'efforcer de couvrir toutes les grandes régions des voies de migration du monde et promouvoir la participation de personnes connaissant bien les questions relatives aux voies de migration et les cadres de conservation correspondants des voies de migration. Le nombre de membres devrait être optimisé afin de permettre un travail efficace.

1. Le Groupe de travail peut être composé à la fois de membres du Conseil scientifique et d'observateurs, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil scientifique.
2. Le Groupe de travail s'efforcera de maintenir un équilibre entre les sexes et les catégories taxonomiques d'expertise ainsi qu'en matière de représentation régionale.
3. La participation des membres du Groupe de travail est fondée sur le volontariat.
4. Les experts indépendants compétents, notamment les représentants des initiatives relatives aux voies de migration en dehors du cadre de la CMS, en matière d'écologie et de politique relative aux oiseaux migrateurs sont encouragés à participer et à contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail.
5. En cas de besoin, des experts externes au Groupe de travail et désireux de contribuer aux objectifs de ce dernier peuvent être invités à participer aux réunions ou à soutenir des tâches spécifiques.

4. Gouvernance

Le Groupe de travail désignera un président et un vice-président parmi les membres de son Comité de session. Le Groupe de travail fonctionnera par la recherche de consensus entre ses membres. Un coordonnateur peut être nommé pour aider à la mise en œuvre du Programme de travail, sous réserve de la disponibilité de ressources externes.

5. Organisation du travail

1. Un Programme de travail du Groupe de travail sur les voies de migration détaillant les activités spécifiques sera élaboré pour chaque période intersessions.
2. Le Groupe de travail fonctionnera principalement par voie électronique en communiquant par courrier électronique, en organisant des réunions virtuelles et, en fonction des ressources externes disponibles, en utilisant un espace de travail dédié.
3. Afin de répondre aux principales priorités en matière de conservation, le Groupe de travail sur les voies de migration peut créer des sous-groupes thématiques chargés de trouver des solutions efficaces pour la conservation des oiseaux migrateurs.
4. Une réunion annuelle peut être organisée, sous réserve de la disponibilité de ressources externes. Des réunions en présentiel peuvent être organisées en marge des réunions du Comité de session et d'autres réunions, le cas échéant.
5. Le Président ou la Présidente du Groupe de travail rendra compte de l'avancement des travaux au Comité de session.
6. Le Secrétariat de la CMS prend toutes les dispositions utiles pour soutenir les activités et l'organisation des réunions du Groupe de travail et en faciliter la coordination ; il est en outre chargé de tenir la page web du Groupe de travail sur les voies de migration sur le site web de la CMS.